



Producteurs : Anaïs DUMAY et Mathieu FAUSEL 06 81 31 96 54

Contrat d'engagement AMAP « Légumes »

du lundi 8 avril 2019 au lundi 23 décembre 2019

(ou du vendredi 5 avril 2019 au vendredi 20 décembre 2019)

soit un total de 38 semaines ; selon les conditions météo, la saison peut être avancée ou reculée d'une semaine

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP

Engagement de l'amapien-ne :

- Préfinancer la production
- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
- Gérer ses retards et absences aux livraisons

Engagements des maraîchers partenaires :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de leur ferme
- Être le plus possible présents aux livraisons, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur leur exploitation
- Être transparents sur le mode de fixation des prix et sur leurs méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer à la vie de l'association.

La part de récolte hebdomadaire :

Les livraisons sont prévues pour la saison 2019 à partir du vendredi 5 avril 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019 / ou du lundi 8 avril 2019 jusqu'au lundi 23 décembre 2019, à raison d'un panier par semaine d'une valeur moyenne de 9 ou 18 €. **!!! Les livraisons des lundis 22 avril, 10 juin et 11 novembre auront lieu les mardi 23 avril, mardi 11 juin et mardi 12 novembre, celle du vendredi 1^{er} novembre aura lieu le jeudi 31 octobre.**

C'est l'amapien-ne qui compose directement son panier, selon les consignes hebdomadaires des producteurs. Un panier non retiré est partagé entre les amapiens présents à la livraison correspondante.

Un planning sera mis à disposition des amapiens afin de décaler leurs paniers lors de leurs absences.

La livraison aura lieu **chaque lundi**, de 18 heures à 19 h 30, Ferme de Falanzé à Gerbéviller **ou chaque vendredi de 17 h à 19 h** directement chez le producteur à Moyon.

Je choisis de venir retirer mon panier le lundi le vendredi Je choisis de régler par chèque-s par virement-s

Je m'engage sur un panier à 9 € et je fais 3 règlements* de 114 € 9 règlements de 38 € 1 règlement de 342 €

Je m'engage sur un panier à 18 € et je fais 3 règlements* de 228 € 9 règlements de 76 € 1 règlement de 684 €

A la signature du contrat, les chèques (à l'ordre de « SCEA Des Rives Maraîchères») sont à remettre à l'AMAP.

* chèques débités en avril, juillet et octobre, en début de mois

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les consom'acteurs et les producteurs partenaires.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire producteurs, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « légumes »).

Fait à le

Signature de l'amapien-ne :

d'un producteur :

NOM de l'amapien-ne : Portable : E-mail :